



A.G.E.M.A.R. ECOLE D'APPRENTISSAGE MARITIME

1, rue de la Poste - B.P. 26 - 97821 LE PORT CEDEX
Tél. : 0262 42 00 61 - Fax : 0262 43 50 88

SIRET N° 399 519 396 00010 - N° URSSAF 319210 - CODE APE 8559 B - Compte CEPAC IBAN : FR76 1131 5000 0108 0151 4778 639

SECURITE POUR L'EXERCICE DU PILOTAGE MARITIME

Cette formation vise à former tout marin exerçant l'activité de pilotage maritime. Suivant la référence Arrêté du 02 juin 2020 relatif à la délivrance du certificat de formation à la sécurité pour l'exercice du pilotage maritime.

	Effectif par session : 6 mini – 10 maxi	Formation présentielle Pas accès handicapé	Durée : 5 h
Tarif :	S'informer auprès du secrétariat 0262 42 00 61 fc.eamr@gmail.com		
Profil :	- Tout marin ayant un titre de pilote maritime		
Prérequis :	- Sans prérequis - En cas d'handicap, ce sera au médecin des gens de mer de valider le candidat. En cas de refus, ce dernier peut se renseigner auprès de MDPH et/ou de l'assistante sociale des marins pour connaître les opportunités possibles. (Réfèrent d'handicap : M Sami OUADRANI).		
Débouchés :	- Maintien des compétences en sécurité		

Objectifs :

Les compétences attendues après cette formation sont les suivantes :

- **Survivre en mer en cas d'abandon du navire**
- **Donner les premiers secours aux survivants.**
- **Lutter contre les incendies et les éteindre à bord de la pilotine.**



Les formations de l'Ecole d'Apprentissage Maritime sont cofinancées par l'Union Européenne.
L'Europe s'engage à La Réunion avec le Fonds Social Européen.

Contenu :

Contenu	Théorie	Pratique
Techniques individuelles de survie dans l'exercice du pilotage	1,5h	2 h
Formation à la lutte contre l'incendie dans l'exercice du pilotage		1,5 h

Exécution :

Intervenants :

- Référent pédagogique et handicap : M. Sami OUADRANI
- Intervenants(es) divers, tous(tes) qualifiés(ées) et/ou experts(es) dans leur(s) domaine(s) de compétences en lien avec les matières enseignées.

Moyens pédagogiques :

- Formations dispensées en centre, en présentiel et dans différentes salles et lieux selon les besoins respectifs des modules (salle standard équipée de tableau, paperboard et PC pour les cours théoriques, simulateur feu pour les exercices de lutte incendie, exercices dans pilotine]
- Les équipements de protection feu peuvent être fournis durant la formation.

Évaluations :

- Avoir suivi, participé aux modules de formation
- Avoir atteint les normes de compétences minimales requises
- Une évaluation continue de la pratique est réalisée par les formateurs.

Modalité d'obtention :

Délivrance d'une attestation.

Durée de validité

Certificat soumis à une revalidation quinquennale



Les formations de l'École d'Apprentissage Maritime sont cofinancées par l'Union Européenne.
L'Europe s'engage à La Réunion avec le Fonds Social Européen.



Les formations de l'Ecole d'Apprentissage Maritime sont cofinancées par l'Union Européenne.
L'Europe s'engage à La Réunion avec le Fonds Social Européen.